

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

ROUTE DE SEPTEUIL
PRÈS DU LYCÉE VIOLLET LE DUC
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

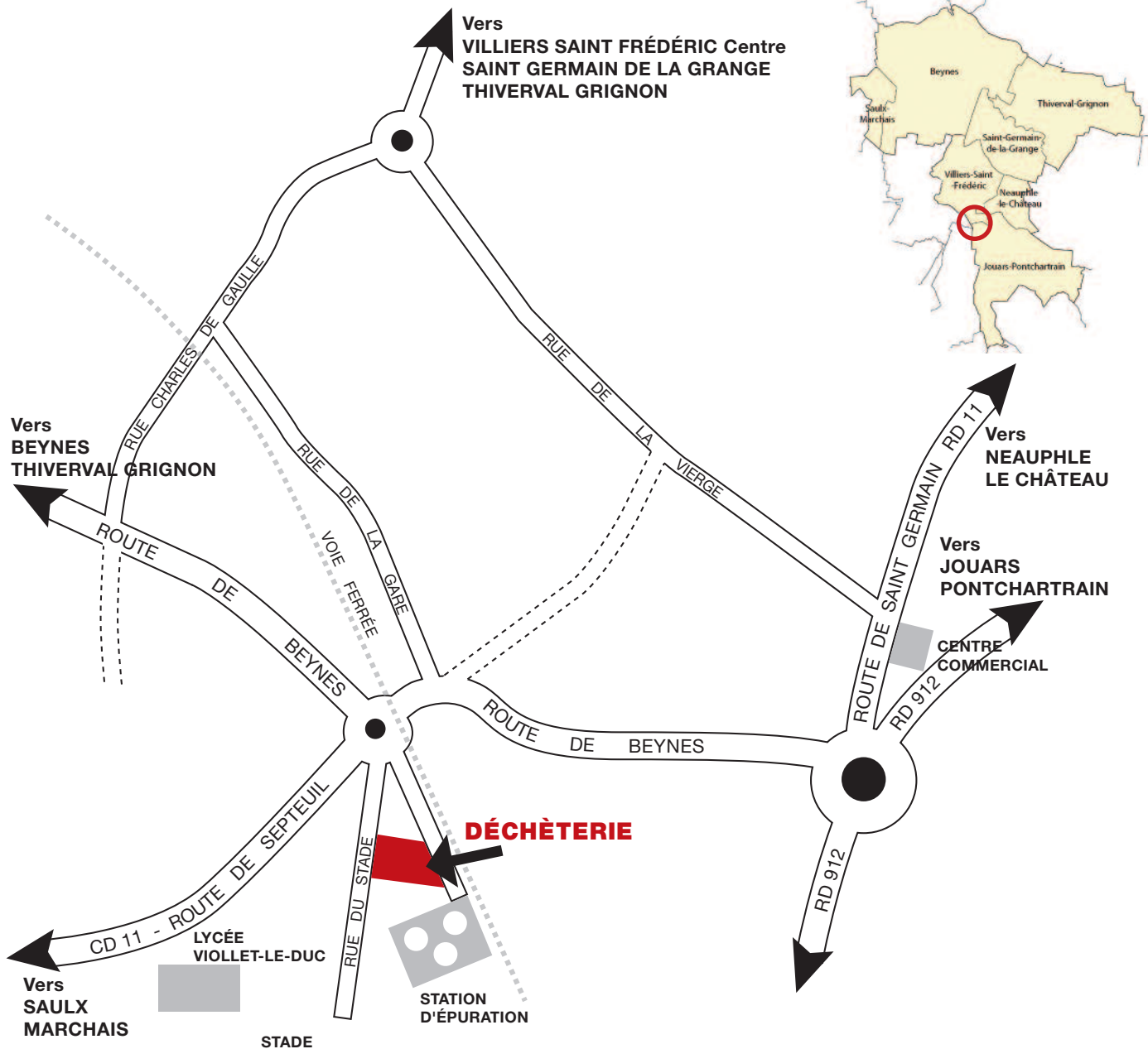
Ouverture le 1^{er} août 2011

L'accès à la déchèterie est gratuit
et réservé aux particuliers de

Beynes
Jouars-Pontchartrain
Neauphle-le-Château
Saint-Germain-de-la-Grange
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Villiers-Saint-Frédéric

sur présentation d'une pièce d'identité
et d'un justificatif de domicile
de moins de 6 mois

Jour	Horaires d'ouverture
Lundi	16h00 à 19h00
Mardi	Fermeture
Mercredi	16h00 à 19h00
Judi	Fermeture
Vendredi	16h00 à 19h00
Samedi	10h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Dimanche	Fermeture



? Une question, un doute ?
N'hésitez pas à vous adresser
à Cœur d'Yvelines,
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00

Communauté de Communes
“Cœur d'Yvelines”
Tél.: 01 34 89 23 17 - accueil@cccy.fr

DÉCHETS ACCEPTÉS



Gravats, matériaux inertes

Jusqu'à 2m³ maximum

Déchets issus du bricolage, de travaux domestiques

Mortier, parpaing, béton, carrelage, briques, pierres, marbre, ardoises, ciments, céramiques, tuiles...



Encombrants, "tout-venant"

Jusqu'à 2m³ maximum

Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle

Matelas, meubles, moquette, plâtre...



Déchets toxiques (ou dangereux) des ménages

Peinture, solvants, vernis...



Batteries automobile



Lampes, ampoules et néons

Les lampes concernées portent toutes le marquage "poubelle barrée"



Huiles de vidange

Amener également les bidons, même vides



Souches, bûches et branches

Diamètre > 10 cm



Piles, cartouches d'encre, radiographies



Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E)

Petits et gros électroménagers (congélateur, four, grille-pain, sèche-cheveux...), jouets, matériel informatique, téléviseur, magnétoscope...

/ INTERDITS



Amiante

Contactez Cœur d'Yvelines



Pneus

Contactez Cœur d'Yvelines



Explosifs, médicaments

Contactez Cœur d'Yvelines



Ampoule à filaments

Contactez Cœur d'Yvelines



Feuilles, tontes, élagage

Contactez Cœur d'Yvelines

Afin de limiter le temps d'attente sur place, les usagers prendront soin de trier leurs déchets chez eux, avant d'aller à la déchèterie.

Les usagers doivent :

- Présenter une pièce d'identité,
- Présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- Respecter les règles de circulation sur le site (arrêt à l'entrée, limitation de vitesse, etc...)
- Respecter les consignes et instructions du gardien,
- Ne jamais descendre dans les bennes,
- Ne pas récupérer les déchets collectés sur la déchèterie,
- Respecter l'état de propreté de la déchèterie.

Les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs, les manœuvres automobiles se font sous l'entière responsabilité des usagers.

Le gardien de la déchèterie est habilité à refuser des déchets, qui, par leur nature, leur forme, leur dimensions, volume ou quantité, présenteraient un danger ou des contraintes particulières pour l'exploitation.



L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de PATC maximum de 3,5 tonnes.

Les enfants de moins de douze ans ne sont pas autorisés à descendre de voiture.

Les déchets provenant d'une activité professionnelle (artisans, commerçants...) ne sont pas acceptés à la déchèterie.

La déchèterie est réservée aux particuliers.

